

## **FORMATION CONTINUE ET INSERTION : un taux d'accès élevé et des formations qualifiantes après la fin des études**

Entre janvier 1999 et février 2000, les jeunes de 16 à 25 ans ont accédé à peine plus que les adultes de 30 à 49 ans à la formation continue. Si on exclut les formations en alternance, dispositifs spécifiques aux jeunes, leur taux d'accès est même légèrement inférieur à celui des adultes.

Cependant, c'est pour les personnes ayant terminée depuis peu leurs études initiales que l'accès à la formation est le plus important, et ce, quel que soit le type de formation dispensée (alternance, stages, formation en milieu de travail, auto-formation) et le mode de financement (employeur, public ou individuel). Pendant les neuf premières années qui suivent la fin des études, le taux d'accès varie de 35 à 46 %, contre 31 % en milieu de carrière professionnelle. Les formations dispensées apparaissent également de meilleure qualité, tant en termes de durée que de mode de certification.

À tout âge, un haut niveau de formation initiale, une qualification professionnelle élevée, un emploi stable et à temps plein, une plus grande ancienneté dans une grande entreprise de la construction ou du tertiaire sont également des facteurs favorables à un meilleur accès à la formation continue.

Selon l'enquête « Formation continue » de mars 2000 (encadré), neuf millions de personnes ont participé à au moins une formation continue entre janvier 1999 et février 2000, soit 28 % des personnes âgées de moins de 65 ans ayant terminé leur formation initiale. Cet accès à la formation varie selon l'âge des personnes ou leur ancienneté sur le marché du travail.

L'étude présentée ici s'intéresse à la fréquence et aux modalités d'accès des individus à la formation selon leur âge et leur ancienneté de sortie du système scolaire. Elle présente en outre les caractéristiques des formations dispensées, permettant ainsi de connaître leur qualité, et porte une attention particulière aux formations dispensées par les entreprises et à celles délivrées aux demandeurs d'emploi.

### **Un taux d'accès à la formation continue peu différent entre jeunes et adultes**

Les jeunes de 16 à 25 ans n'accèdent pas significativement plus

que les adultes à la formation continue mais presque deux fois plus que les personnes de 50 à 64 ans (tableau 1).

Mais l'accès des jeunes à la formation continue est plus marqué pour les 21-25 ans, alors que celui des jeunes de 16 à 20 ans, peu diplômés, est un peu moins fréquent que celui des adultes. L'ensemble des jeunes suit également un nombre plus limité d'actions de formation que leurs aînés de 26 à 49 ans.

À tout âge, les hommes accèdent plus que les femmes à la formation continue. Ainsi, pour les jeunes de 21 à 25 ans, comme pour les adultes, l'écart entre hommes et femmes est d'environ 4 points. Les jeunes de 16 à 20 ans et les personnes de plus de 50 ans, qui ont bénéficié le moins de formation, présentent des disparités moindres.

L'accès des jeunes à la formation continue est largement favorisé par l'importance des actions menées dans le cadre de l'accord

conclu par les partenaires sociaux en 1983 sur la formation professionnelle en alternance. En effet, si l'on ne tient pas compte de ces dispositifs de qualification professionnelle qui, par construction, ne s'adressent qu'à des jeunes de moins de 26 ans, les adultes sont un peu plus nombreux que les jeunes à entrer en formation dans les quatorze mois précédant l'enquête (tableau 2) (1). Les formations dispensées sous forme de stages jouent un rôle plus important pour les adultes, et ne sont pas compensées par un accès plus prononcé des jeunes aux formations en situation de travail et en auto-formation.

Si l'on ne tient pas compte de l'alternance, les adultes accèdent aussi plus souvent que les jeunes aux formations financées par les employeurs (23 % contre 16 %). Inversement, pour les autres types de formation, qui se répartissent de manière relativement égale entre financement individuel et financement public, le taux d'accès est

nettement supérieur pour les jeunes (16 % contre 11 %).

Quel que soit l'âge, les hommes bénéficient plus de stages ou de formation en situation de travail, alors que les jeunes femmes s'orientent plus souvent vers des formations qu'elles prennent elles-mêmes en charge (auto-formation). Ceci peut apparaître comme une volonté des femmes de lutter contre la sélectivité dont elles pâtissent en matière d'accès à la formation continue, ou la recherche d'une meilleure conciliation entre vie familiale et formation.

Tout semblerait donc fonctionner comme si les entreprises investissaient en matière de formation professionnelle continue des jeunes par le biais de l'alternance et réservaient plus aux adultes l'accès aux autres types de formation (plan de formation, congé individuel).

(1) - Par construction l'apprentissage est exclu de l'analyse, les apprentis ne figurant pas dans l'échantillon étudié.

Tableau 1  
Taux d'accès à la formation selon l'âge

En pourcentage

	Pas de formation	Une formation	Deux formations ou plus	Ensemble	Taux d'accès
16-25 ans .....	67,0	22,4	10,6	100,0	33,0
dont : 16-20 ans .....	70,1	22,7	7,2	100,0	30,0
21-25 ans .....	66,2	22,4	11,4	100,0	33,7
26-49 ans .....	68,3	19,3	12,4	100,0	31,7
50-64 ans .....	83,0	10,6	6,4	100,0	17,1
<b>Ensemble .....</b>	<b>72,2</b>	<b>17,2</b>	<b>10,6</b>	<b>100,0</b>	<b>27,7</b>

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement MES-DARES.

Tableau 2  
Taux d'accès à la formation selon le type de formation et l'âge

En pourcentage

	Alternance	Stage	En situation de travail	Auto-formation	Ensemble hors alternance
16-25 ans .....	4,1	21,9	8,2	3,0	<b>29,9</b>
dont : 16-20 ans .....	6,5	18,6	5,3	2,2	<b>24,7</b>
21-25 ans .....	3,5	22,7	8,9	3,2	<b>31,1</b>
26-49 ans .....	0,3	24,8	7,5	2,2	<b>31,5</b>
50-64 ans .....	0,0	13,6	3,3	1,3	<b>17,1</b>
<b>Ensemble .....</b>	<b>0,6</b>	<b>21,4</b>	<b>6,4</b>	<b>2,0</b>	<b>27,3</b>

Remarque : la somme des taux d'accès par type (hors alternance) est supérieure à l'ensemble car une personne a pu suivre plusieurs types de formation entre janvier 1999 et février 2000.

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement MES-DARES.

Mais une analyse, prenant en compte l'ancienneté de sortie du système scolaire et les autres variables caractérisant le salarié et son entreprise, montre qu'en fait la probabilité d'accès à la formation continue en entreprise est plus élevée dans les neufs premières années suivant la fin des études qu'ultérieurement.

### Un accès privilégié des personnes sorties depuis peu de formation initiale

Une analyse de l'accès à la formation selon la durée écoulée depuis la fin des études initiales modifie le sens de certains des résultats énoncés précédemment. Ainsi, les personnes dont l'ancienneté sur le marché du travail est la plus faible sont aussi celles qui globalement bénéficient le plus d'actions de formation, que ce soit des formations réalisées en entreprise ou des autres types de formation (ceci restant vrai si on exclut de l'analyse les dispositifs d'alternance). C'est entre deux et neuf ans après la fin des études que le taux d'accès à la formation continue est le plus élevé (2). Si l'écart entre le taux d'accès moyen des jeunes et celui des adultes ne dépasse guère un point (33 % contre 32 %), celui constaté entre les jeunes ayant terminé leurs études depuis deux à neuf ans et les plus anciens (depuis 10 à 33 ans) est nettement plus important : il est de près de 8 points (respectivement 39 % contre 31 %). Le taux d'accès à la formation continue chute très fortement dans les dernières

années de vie professionnelle (graphique 1). Quant aux femmes, elles accèdent moins à la formation continue que les hommes, quelle que soit l'ancienneté (écart constant d'environ 3 points).

Contrairement à ce qui avait pu être observé selon l'âge, l'accès privilégié des individus ayant terminé depuis peu leurs études se vérifie également lorsque l'on exclut les formations en alternance ou que l'on s'intéresse uniquement aux formations financées par les employeurs. Dans le premier cas, le taux moyen d'accès est de 37 % au cours des neufs premières années d'insertion professionnelle, alors qu'il est de 31 % au milieu de la carrière professionnelle. De façon moins nette, les employeurs privilégient la formation de leurs salariés au cours des premières années de leur insertion dans l'emploi pour investir moins fortement en milieu

de carrière (taux moyen d'accès de 25 % contre 22 %, hors alternance).

Enfin, on ne remarque pas, pour les formations autres que l'alternance ou celles réalisées à l'initiative de l'employeur, de chute aussi brutale du taux d'accès après trente années de vie active. Ce qui peut s'expliquer par la place occupée par les formations réalisées à l'initiative des individus (université du troisième âge, par exemple).

Les nouveaux arrivants sur le marché du travail apparaissent donc toujours favorisés, et ce, quel que soit le type de formation considéré : stages, formations en situation de travail ou auto-formation (tableau 3).

(2) - Les personnes qui ont achevé leur formation initiale en 1999 sont exclues de l'analyse (cf. encadré).

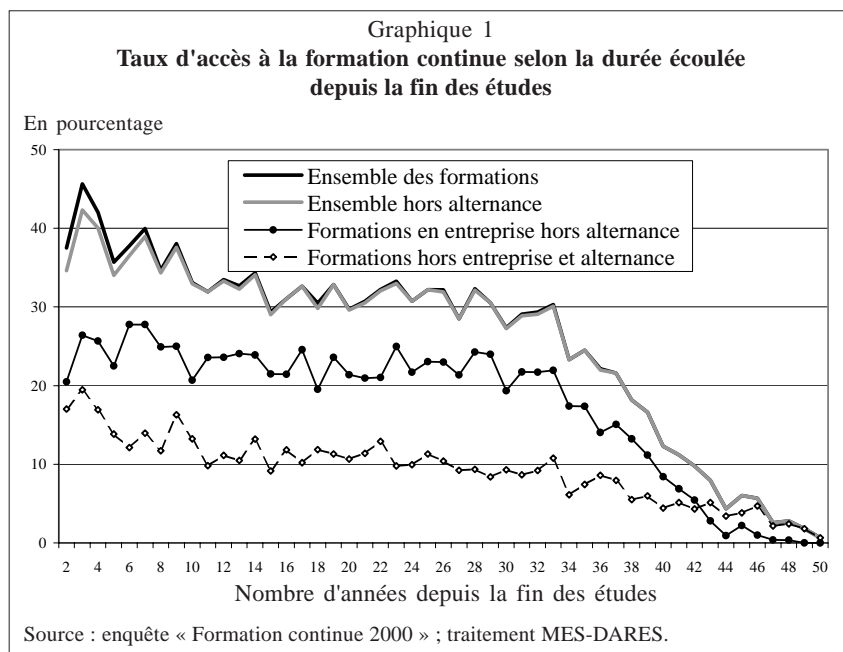


Tableau 3  
Taux d'accès à la formation continue selon le type de formation et l'ancienneté de sortie du système scolaire

	En pourcentage				
	Alternance	Stage	En situation de travail	Auto-formation	Ensemble
Ancienneté de 2 à 5 ans .....	2,9	28,0	10,1	3,5	40,1
Ancienneté de 6 à 9 ans .....	0,8	29,4	8,9	2,5	37,6
Ancienneté de 10 à 33 ans .....	0,2	24,6	7,1	2,1	31,2
Ancienneté de plus de 33 ans .....	0,0	10,6	2,7	0,9	13,5

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement MES-DARES.

L'accès à la formation continue dépend étroitement du niveau de formation initiale : ainsi, près d'un diplômé du supérieur sur deux a suivi une formation, contre à peine plus d'un non-qualifié sur dix (tableau 4). Cet écart important se vérifie quelle que soit la durée écoulée depuis la fin des études, mais il apparaît encore plus fort en milieu de carrière professionnelle.

### Une formation de meilleure qualité pour les jeunes ayant terminé depuis peu leurs études

Si les jeunes ayant terminé depuis peu leurs études apparaissent favorisés en matière d'accès à la formation continue, ils sont aussi privilégiés, mesurée à l'aune de la durée des formations suivies (tableau 5). Ainsi les personnes qui ont entre 2 et 9 ans d'ancienneté sur le marché du travail suivent, globalement, des formations dont la durée est très supérieure à celles suivies par les personnes sorties du système scolaire depuis plus de 10 ans. C'est aussi le cas pour les formations en entreprise, et cela quelque soit le niveau de formation.

Cet indicateur amplifie l'écart constaté sur le taux d'accès entre les personnes en début de vie active et celles en milieu de carrière. Entre 2 et 9 ans après la fin des études, le temps passé à la formation

rapporté au nombre de mois d'emploi est près du double qu'entre 10 et 33 ans.

Cette meilleure qualité de la formation pour les personnes ayant terminé depuis peu leurs études se vérifie également si l'on s'intéresse aux certifications obtenues à la suite de la formation. Ainsi, les personnes sorties récemment de formation initiale suivent des formations qui aboutissent davantage à des diplômes, des titres homologués, des certifications de branches ou des qualifications reconnues par une convention collective (tableau 6)

(3), et ce, aussi bien pour l'ensemble des formations que pour celles prises en charge par l'entreprise (hors alternance). Sur l'ensemble des formations dispensées entre janvier 1999 et mars 2000, plus de trois sur dix débouchent sur une certification pour les moins anciens sur le marché du travail (2 à 9 ans d'ancienneté), contre moins de deux sur dix pour les anciennetés comprises entre 10 et 33 ans.

(3) - On s'intéresse ici aux formations qui ne se déroulent pas en situation de travail.

Tableau 4  
Taux d'accès à la formation continue selon l'ancienneté de sortie du système scolaire et le niveau de formation initiale

*En pourcentage*

	Ensemble	Ancienneté		
		2 à 5 ans	6 à 9 ans	10 à 33 ans
Supérieur (I à III) .....	<b>48,9</b>	53,1	52,4	50,1
Secondaire (IV, V) .....	<b>27,6</b>	31,6	29,2	29,7
Non-qualifiés (Vbis, VI) .....	<b>11,3</b>	24,0	18,9	15,2
<b>Ensemble</b> .....	<b>27,7</b>	<b>40,1</b>	<b>37,6</b>	<b>31,2</b>

N. B. : la définition des niveaux de formation figure dans l'encadré méthodologique.

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement MES-DARES.

Tableau 5  
Durée moyenne de formation continue selon le niveau de formation initiale et le type de financeur

*En heures*

	Ensemble des formations		Formations en entreprise (hors alternance)	
	Ancienneté de 2 à 9 ans	Ancienneté de 10 à 33 ans	Ancienneté de 2 à 9 ans	Ancienneté de 10 à 33 ans
	Supérieur (I à III) .....	189	148	99
Secondaire (IV, V) .....	254	116	113	68
Non-qualifiés (Vbis, VI) .....	327	183	84	76
<b>Ensemble</b> .....	<b>219</b>	<b>132</b>	<b>104</b>	<b>73</b>

Champ : personnes ayant suivi au moins une formation du type considéré.

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement MES-DARES.

Tableau 6  
Mode de certification selon l'ancienneté de sortie du système scolaire et le type de financeur

*En pourcentage*

	Ensemble des formations			Formations en entreprise (hors alternance)		
	Ensemble	Ancienneté		Ensemble	Ancienneté	
		de 2 à 9 ans	de 10 à 33 ans		de 2 à 9 ans	de 10 à 33 ans
Concours ou examen .....	<b>5,2</b>	8,4	4,2	<b>2,7</b>	4,3	2,5
Diplôme ou titre homologué .....	<b>5,1</b>	9,6	3,4	<b>1,9</b>	3,0	1,7
Certification de branche .....	<b>4,0</b>	6,3	3,4	<b>2,9</b>	4,2	2,7
Convention collective .....	<b>2,8</b>	3,0	2,7	<b>2,9</b>	2,7	2,8
Autre certification .....	<b>2,9</b>	3,1	2,8	<b>2,9</b>	3,0	2,9
Aucune certification .....	<b>80,0</b>	69,5	83,6	<b>86,7</b>	82,8	87,3
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement MES-DARES.

La tendance est identique si l'on s'intéresse aux formations en entreprise (hors alternance qui débouche par construction sur un de ces modes de certification) mais les différences de certification entre début de vie active et milieu de carrière professionnelle sont moindres.

Les formations ont pour la plupart d'entre elles vocation à adapter la personne à l'emploi occupé : c'est le cas de respectivement 87 % et 90 % des formations dispensées par les employeurs aux salariés ayant quitté le système scolaire entre 2 et 9 ans ou entre 10 et 33 ans. Si les attentes exprimées par les stagiaires dépendent peu de l'ancienneté de sortie du système scolaire, on notera cependant, pour les formations financées par les individus ou par les pouvoirs publics, que les plus anciens attendent plutôt qu'elles leur permettent de s'adapter à leur emploi (respectivement 51 % contre 36 % pour les « jeunes ») et moins à en changer ou en obtenir un (9 % contre 20 %).

On ne remarque pas, par ailleurs, de différenciation importante entre les spécialités des formations suivies selon la durée de présence sur le marché du travail et le type de financement de la formation. Néanmoins, parmi les formations financées par les employeurs, les « jeunes » sont plus souvent présents dans les spécialités relevant du commerce et du marketing et, à l'inverse, moins souvent dans celles relevant des ressources humaines et du management. En

dehors des formations financées par les entreprises, les « jeunes » suivent plus souvent que leurs aînés des formations générales (scientifiques, littéraires ou artistiques) ou relevant du sport et des loisirs.

### **Un indicateur d'intensité de la formation en entreprise qui accentue les écarts selon l'ancienneté**

On a vu qu'à la fois le taux d'accès à la formation en entreprise et la durée des formations des personnes qui y accèdent sont plus élevés lorsque la fin des études initiales date de moins de dix ans.

Pour tenir compte simultanément de ces deux facteurs, ainsi que des différences de probabilités d'être en emploi, on a retenu un indicateur qui estime, pour la population étudiée, le nombre moyen d'heures de formation (4), hors alternance, par mois d'emploi (5). Il peut donc s'interpréter comme un indicateur du pourcentage du temps de travail consacré à la formation financée par l'employeur (tableau 7).

### **L'accès à la formation en entreprise ne dépend pas uniquement du niveau scolaire et de la durée écoulée depuis la fin des études**

L'accès à la formation en entreprise dépend à la fois des ca-

ractéristiques individuelles et de celles de l'entreprise.

L'utilisation d'un modèle (6) permet de détecter les variables explicatives du taux d'accès à la formation en entreprise et de mesurer le pouvoir explicatif relatif de chacune de ces variables (tableau 8). Les variables explicatives mises en évidence concernent la formation initiale des salariés (niveau, type et durée écoulée depuis sa fin), les caractéristiques de leur emploi (profession, ancienneté dans l'entreprise, statut et durée du travail), ainsi que celles de leur entreprise (taille et secteur d'activité).

Ainsi, plus le niveau de formation initiale est élevé et plus la fin des études est proche, plus la probabilité de suivre une formation en entreprise est élevée, toutes choses égales par ailleurs. Et, à niveau identique, les formations initiales de type professionnel ou technologique favorisent l'accès à la formation. Le modèle confirme donc l'analyse descriptive exposée précédemment.

Le fait de travailler à temps partiel, d'avoir un contrat temporaire ou d'être depuis peu de temps dans l'entreprise diminue assez fortement la probabilité d'accès des salariés à la formation. Les cadres supérieurs et les titulaires de professions intermédiaires sont ceux qui accèdent le plus souvent à la formation, alors que les ouvriers, ainsi que les employés non qua-

Tableau 7  
**Indicateur d'intensité de formation en entreprise (hors alternance) selon l'ancienneté de sortie du système scolaire**

	Ensemble	Ancienneté de 2 à 9 ans	Ancienneté de 10 à 33 ans
Taux d'accès (en %).....	<b>18,8</b>	<b>25,0</b>	<b>22,4</b>
Durée moyenne de formation (en heures) .....	14,9	25,8	16,3
Durée moyenne d'emploi (en mois) .....	8,9	10,6	10,0
Nombre d'heures moyen de formation par mois d'emploi ..	1,2	2,1	1,2
Champ : ensemble des individus, qu'ils aient suivi des formations ou non.			

Source : enquête « Formation continue 2000 »; traitement MES-DARES.

(4) - Les personnes qui n'ont pas suivi de formation en entreprise entre janvier 1999 et février 2000 ont une durée de formation égale à zéro.

(5) - La durée d'emploi est mesurée à partir du calendrier mensuel de l'enquête Emploi qui permet de calculer le nombre de mois (entre mars 1999 et mars 2000) pendant lesquels la situation principale est l'emploi.

(6) - Modèle logit sur la probabilité d'accès à la formation en entreprise (hors alternance) portant sur les personnes salariées en mars 2000.

lifiés, sont les plus mal lotis. La taille de l'entreprise a une influence importante, avec un accès à la formation continue beaucoup plus fort dans les grandes entreprises. Le secteur d'activité joue aussi un rôle significatif : la formation continue est plus fréquente dans la construction et le tertiaire que dans l'industrie.

Par contre, l'âge et le sexe n'ont pas d'influence propre sur l'accès à la formation en entreprise. Le pouvoir explicatif de l'âge disparaît en effet lorsque l'on introduit la durée écoulée depuis la fin de la formation initiale comme variable explicative. Quant au taux d'accès plus faible des femmes, constaté précédemment, il résulte en fait de cer-

taines de leurs caractéristiques d'emploi : professions moins qualifiées que les hommes, ancienneté dans l'entreprise plus faible, importance du temps partiel et des contrats temporaires.

### **Le niveau de formation explique l'accès différencié des chômeurs à la formation**

18 % des personnes au chômage (7) en mars 2000 ont suivi au moins une formation (8) au cours des 14 mois précédents. Le taux de participation à la formation des chômeurs dépend beaucoup de leur niveau de formation initiale. Près d'un tiers des chômeurs diplômés du supérieur ont suivi une formation, contre seu-

lement un sur dix pour les non-qualifiés (niveaux Vbis et VI) et deux sur dix pour les niveaux IV ou V. À l'inverse du niveau de formation, le sexe, l'ancienneté de chômage et la durée écoulée depuis la fin des études ne jouent pas de rôle significatif dans l'accès des demandeurs d'emploi à la formation (9).

*Didier GÉLOT,  
Claude MINNI (DARES).*

---

(7) - Selon les normes internationales (BIT).

(8) - Hors formations financées par l'entreprise (la personne a pu travailler entre janvier 1999 et février 2000) et alternance.

(9) - Par un modèle logit portant sur la probabilité d'accès des chômeurs en mars 2000 à la formation continue (hors entreprise ou alternance), modèle analogue à celui mis en œuvre précédemment sur les salariés.

\*

\*

\*

Tableau 8

**Les facteurs de la formation continue en entreprise**Modèle *logit* sur l'accès des salariés à la formation en entreprise (hors alternance) entre janvier 1999 et février 2000

	Paramètres estimés	Significativité	Écart par rapport à la probabilité de référence (0,32)
<b>Niveau de formation</b>			
Supérieur (I à III) .....	0,18	++	0,04
Secondaire (IV, V) .....	référence		
Non-qualifiés (Vbis, VI) .....	-0,33	--	-0,07
<b>Type de formation</b>			
Générale .....	référence		
Professionnelle ou technologique .....	0,1	+	0,02
<b>Ancienneté depuis la fin des études</b>			
2 à 5 ans .....	0,14	+	0,03
6 à 9 ans .....	0,23	++	0,05
10 à 21 ans .....	référence		
22 à 33 ans .....	-0,12	--	-0,03
Plus de 33 ans .....	-0,47	--	-0,09
<b>Profession</b>			
Cadres supérieurs .....	0,07	Non	
Professions intermédiaires .....	référence		
Employés qualifiés .....	-0,24	--	-0,05
Ouvriers qualifiés .....	-0,87	--	-0,16
Employés non qualifiés .....	-0,99	--	-0,17
Ouvriers non qualifiés .....	-1,34	--	-0,21
<b>Temps de travail</b>			
Temps partiel .....	-0,35	--	-0,07
Temps plein .....	référence		
<b>Statut</b>			
CDI privé, public (administrations nationales et collectivité locales) .....	référence		
CDD, intérim, apprentissage, emplois aidés .....	-0,56	--	-0,11
<b>Ancienneté dans l'entreprise</b>			
Moins de 1 an .....	-0,3	--	-0,06
De 1 an à moins de 5 ans .....	référence		
De 5 ans à moins de 10 ans .....	0,12	+	0,03
10 ans ou plus .....	0,28	++	0,06
<b>Taille de l'entreprise</b>			
Public (y compris entreprises publiques et sécurité sociale) .....	0,07	Non	
1 à 9 salariés .....	-0,7	--	-0,13
10 à 49 salariés .....	-0,43	--	-0,09
50 à 499 salariés .....	référence		
500 salariés ou plus .....	0,6	++	0,14
<b>Secteur d'activité</b>			
Agriculture .....	0,21	Non	
Industrie .....	référence		
Construction .....	0,35	++	0,08
Tertiaire .....	0,3	++	0,07

Champ : salariés en mars 2000.

Remarque : la définition des niveaux de formation figure dans l'encadré méthodologique.

Lecture : la probabilité d'avoir suivi au moins une formation financée par l'employeur entre janvier 1999 et février 2000 pour un salarié de niveau IV ou V, avec une formation générale, ayant terminé ses études depuis 10 à 21 ans, exerçant une profession intermédiaire à temps plein et en CDI dans la même entreprise industrielle de 50 à 499 salariés depuis 1 à 5 ans est de 0,32 (référence).

Pour un ouvrier non qualifié ayant les mêmes autres caractéristiques, la probabilité est de 0,11. L'écart est en effet de -0,21 et il est significatif au seuil de 1 % (- - ou ++) (significatif uniquement au seuil de 5 % : - ou +). Ces écarts ne sont pas additifs.

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement MES-DARES.

## MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans cette étude sont issus de l'exploitation de l'enquête sur la formation continue, complémentaire à l'enquête Emploi réalisée en mars 2000. Cette enquête est le fruit de la collaboration entre la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ), la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), la Direction de la programmation et du développement (DPD), le Commissariat général au plan (CGP) et le Service des droits des femmes.

L'enquête permet de quantifier le recours aux quatre principaux types de formations suivies par les personnes interviewées : stages, cours de formation continue, séminaires et conférences ; formation en situation de travail (FEST) ; auto-formation ; formation en alternance. Elle permet également de caractériser les formations selon le type de financeur (entreprises, collectivités territoriales, État, ménages).

Pour la présente étude, le champ de l'enquête, qui concerne à l'origine l'ensemble des personnes de moins de 65 ans ayant terminé leurs études initiales et n'effectuant pas leur service national au moment de l'enquête, a été amputé des jeunes qui se sont révélés être en apprentissage immédiatement après leurs études initiales (on a repris en cela le concept de formation initiale au sens du Bilan formation emploi). Ceci ramène la population étudiée de 28 667 individus (effectifs non pondérés) à 28 277 individus. La partie de l'enquête exploitée porte sur les formations suivies de janvier 1999 à février 2000, période pour laquelle l'information est la plus détaillée.

Par ailleurs ont été éliminées du champ de l'étude les personnes qui étaient en formation initiale pendant au moins une partie de la période d'observation (janvier 1999 – février 2000), ceci afin de ne pas prendre en compte les personnes dont la probabilité d'accès à la formation continue est mécaniquement inférieure aux autres. On a ainsi éliminé tous les jeunes sortis de formation initiale au cours de l'année 1999 pour lesquels la plage d'accès théorique à la formation professionnelle continue n'était que de 8 mois au lieu de 14 (sous l'hypothèse que les sorties s'effectuent en moyenne en juin).

Les formations financées par les employeurs, qu'elles soient à leur initiative ou à celle du salarié (CIF), sont ici appelées formations en entreprise. On en a souvent exclu pour l'analyse les formations en alternance qui s'adressent spécifiquement aux jeunes.

Les niveaux de formation, utilisés ici pour caractériser la formation initiale, ont été mis en œuvre par le Commissariat Général au Plan en 1969. Les niveaux I à III correspondent aux diplômés du supérieur. Les niveaux IV et V (appelés ici « secondaire ») sont répartis suivant la classe atteinte ; soit la terminale (IV), soit l'année terminale d'un CAP ou BEP, soit la seconde (V). Enfin, les non-qualifiés sont ceux qui ont terminé leurs études dans une classe inférieure (Vbis et VI).

L'analyse a été effectuée d'abord par tranche d'âge, en retenant les jeunes de 16-25 ans et en distinguant les adultes de 26 à 49 ans des plus âgés. L'analyse a été ensuite réalisée selon la durée écoulée depuis la fin des études initiales, car cette variable se révèle beaucoup plus discriminante que l'âge, surtout si l'on s'intéresse à la place de la formation continue dans l'insertion professionnelle des jeunes. On a été alors amené à distinguer 3 tranches d'ancienneté, caractérisées par des taux d'accès différents : de 2 à 9 ans, de 10 à 33 ans et plus de 33 ans après la fin des études.

### Pour en savoir plus :

Fournier C. et alii : « Un panorama de la formation continue des personnes en France », *Bref CEREQ*, n° 172, février 2001.

Couppié T. et Epiphane D. : « Que sont les filles et les garçons devenus ? Orientation scolaire atypique et entrée dans la vie active », *Bref CEREQ*, n° 178, septembre 2001.

Goux D. et Zamora P. : « La formation en entreprise continue de se développer », *Insee Première*, n° 759, février 2001.

Aucouturier A.-L. : « La formation est arrivée près de chez vous », *Premières Synthèses*, n° 43.2, DARES, octobre 2001.

Fournier C. : « Hommes et femmes salariés face à la formation continue : des inégalités d'accès qui reflètent les niveaux de qualification et les conditions familiales », *Bref CEREQ*, n° 179, octobre 2001.

**PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.**

Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétaire de rédaction : Evelyn Ferreira, Ghislaine Payri et Francine Tabaton. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDBUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) **110 Euros**. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.